

**Arrêté fixant la liste des candidats admis
par la voie de la validation des acquis de l'expérience
professionnelle (VAEP) au Certificat d'Aptitude Professionnelle
aux pratiques de l'Education Inclusive - Session 2023**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION,
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION,**

Vu le décret n°2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu le procès-verbal de délibération en date du 9 mars 2023 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- Madame DAMOUR Malika ; parcours RASED à dominante pédagogique
- Monsieur HAUG Johan ; parcours ULIS TFC
- Madame HOARAU Florence ; parcours UE
- Monsieur PATEL Abdussami ; parcours ULIS TFC
- Madame TSANG-KWOCK Linda ; parcours RASED à dominante pédagogique

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à St-Denis, le 23 mars 2023

Pour la Rectrice et par délégation,

La cheffe de la division des examens et concours

SIGNÉ

Abla ZENATI